



8 mars 2016

(16-1334)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre notifiant: <u>CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Environmental Protection of China</i> (Ministère chinois de la protection de l'environnement) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Nouvelles substances chimiques objet de recherche, produites, importées ou utilisées sur le territoire de la République populaire de Chine. Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes (chapitre 28 du SH), Produits chimiques organiques (chapitre 29 du SH). Génie chimique (domaine 71 de l'ICS)
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Guidance for New chemical substance declaration and registration (Draft)</i> (Lignes directrices pour la déclaration et l'enregistrement des nouvelles substances chimiques (projet)), 131 pages, en chinois
6.	Teneur: Les lignes directrices notifiées sont un document technique qui explique au déclarant comment effectuer la déclaration et l'enregistrement des nouvelles substances chimiques. Ces lignes directrices couvrent le champ d'application, le type et la procédure de déclaration, le dossier à fournir et la surveillance et la gestion des nouvelles substances chimiques après enregistrement.
7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de l'environnement
8.	Documents pertinents: Néant
9.	Date projetée pour l'adoption: 4 mai 2016 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 1 ^{er} novembre 2016
10.	Date limite pour la présentation des observations: 60 jours après distribution
11.	Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/CHN/16_0956_00_x.pdf